

LES LOBBYISTES N'ONT PAS BONNE PRESSE. EST-CE JUSTIFIÉ ?

A. C. C.—Je voudrais faire une distinction entre la perception des gens et la réalité. Effectivement, les lobbyistes n'ont pas la cote. Les gens ont souvent l'impression qu'ils exercent des influences indues, un peu secrètes, qui conditionnent des décisions d'ordre public pour satisfaire des intérêts particuliers. Il faut prendre conscience que nous sommes dans une société libre et démocratique dans laquelle les gens qui ont des intérêts à faire valoir ont tout à fait le droit de le faire.

Iriez-vous jusqu'à dire que le lobbyisme a un impact positif sur une démocratie ?

A. C. C.—Je n'ai aucune hésitation à affirmer qu'il y a une place pour ce type d'activité. Si je le regarde du point de vue des citoyens ou des groupements d'entreprises, il s'agit d'activités qui créent un pont avec les pouvoirs publics. Les lobbyistes véhiculent une information et des points de vue particuliers. Selon moi, quand c'est bien fait, cela contribue à une prise de décision beaucoup plus lucide. La loi élaborée en 2002 [*Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*] affirme la légitimité du lobbyisme, tout en soulignant la nécessité de faire preuve de transparence lorsqu'on s'adonne à ce genre d'activité.

Est-il réaliste de croire que tous les points de vue puissent être représentés ?

A. C. C.—C'est un objectif qui ne sera probablement jamais atteint entièrement, mais que l'on peut et que l'on doit poursuivre de différentes façons.

Qui considérez-vous comme des lobbyistes ?

A. C. C.—Le lobbyisme, c'est un ensemble de communications qui visent à influencer la prise de décisions d'intérêt public, comme l'adoption de projets de loi ou de règlements. Les lobbyistes peuvent être répartis en deux groupes : il y a les lobbyistes-conseils, qui travaillent pour un tiers moyennant une contrepartie – les cabinets de relations publiques, les spécialistes des relations gouvernementales ou d'anciens politiciens ou fonctionnaires qui en connaissent les rouages. L'autre groupe, qui est beaucoup plus difficile à cerner, est constitué de lobbyistes qui proviennent d'entreprises ou d'organisations qui ne confient pas leurs dossiers à des cabinets.

Les lobbyistes coopèrent-ils facilement avec vous ?

A. C. C.—Généralement, tout se déroule pour le mieux. Une de nos difficultés, c'est qu'il y en a parmi eux qui n'ont pas le réflexe de se considérer comme des lobbyistes. Il y a de la sensibilisation à faire à ce niveau-là.

Pourquoi faut-il encadrer ces jeux de coulisse ?

A. C. C.—Quand une relation s'établit entre les gens qui représentent des intérêts et une administration publique, il ne s'agit pas d'échanges à caractère privé. On doit y voir des intérêts particuliers qui cherchent à influencer sur une décision qui doit être prise en tenant compte de l'intérêt du public. Ce n'est évidemment pas la même chose qu'un contrat négocié entre deux particuliers.

Quel est votre plus grand défi ?

A. C. C.—Je vous dirai qu'il faut

beaucoup de doigté et de réflexion pour amener les principaux acteurs à s'approprier le projet. Jusqu'à présent, tout se déroule très bien, mais nous devons aussi arriver à sensibiliser les citoyens au fait qu'ils ont le droit de savoir qui cherche à influencer les pouvoirs publics.

Avez-vous noté des changements depuis l'entrée en vigueur de la loi ?

A. C. C.—Oui. Le jeu s'est modifié du tout au tout. Avant, lorsqu'un lobbyiste rencontrait un fonctionnaire ou un politicien seul, dans un bureau, la porte fermée, deux personnes savaient exactement ce qui se passait : le lobbyiste et l'administrateur public. Maintenant, la transparence exigée impose aux lobbyistes de rendre des comptes et de faire des déclarations. Si cela n'est pas respecté, le lobbyiste se trouve dans l'illégalité. Cette réalité crée inévitablement une nouvelle dynamique aussi bien à l'égard des autres lobbyistes qu'à celui des citoyens et des administrateurs.

Avez-vous les moyens de vos ambitions ?

A. C. C.—Jusqu'à présent, nous avons obtenu les ressources que nous avons demandées, mais il faut comprendre que le défi est pour le moins considérable. C'est pour cela que nous favorisons une approche de sensibilisation, et non une approche répressive. Nous désirons établir un lien de confiance entre les administrations publiques, les lobbyistes et les citoyens.

Quels sont les prochains aspects que vous désirez développer ?

À l'heure actuelle, nous avons jeté de bonnes bases pour encadrer le lobbyisme au gouvernement provincial. Mais nous avons également le mandat de nous occuper de ce qui se déroule au niveau des municipalités. Voilà qui devrait nous préoccuper davantage au cours des prochains mois. ☞